



ACCUEIL DE LOISIRS

PAUL LANGEVIN POULAINVILLE



Projet Pédagogique 2017



SOMMAIRE

1. Descriptif de l'Accueil de Loisirs

- 1- Nature de l'accueil de loisirs
- 2- Coordonnées de l'organisateur
- 3- Date, lieu et horaires de l'accueil de loisirs
- 4- Le nombre et l'âge des enfants
- 5- Le nombre d'adultes et leurs domaines de compétences
- 6- Le thème dominant

2. Rappel du projet éducatif de l'organisateur

3. Les intentions éducatives du directeur et de l'équipe

4. Les activités

- 1- Quelles activités sont proposées ?
- 2- Pourquoi ces activités ? Qui les propose ? Qui les choisit ? Avec quels moyens ? Quand se déroulent-elles ?
- 3- Quelle est la place de l'enfant dans le choix des activités ?

5. La vie quotidienne

6. Le fonctionnement de l'équipe d'animation

- 1- Composition de l'équipe, rôles et fonctions de chacun
- 2- Organisation du recrutement
- 3- Les réunions
- 4- Formation des adultes (stagiaires, titulaires bafa...)
- 5- Règlement intérieur

7. L'aménagement de l'espace

- 1- Espaces intérieurs / extérieurs
- 2- Adaptation des locaux aux publics accueillis

8. La communication avec les partenaires

1. Descriptif de l'Accueil de Loisirs

1- Nature de l'accueil de loisirs

L'Accueil de Loisirs Paul Langevin a été créé en 2005 et est géré depuis Janvier 2016 par l'UFCV. La nature du centre est un Accueil de Loisirs.

2- Coordonnées de l'organisateur

Union Française des Centres de Vacances, Délégation Haute-Normandie Picardie, 660 bis route d'Amiens bâtiment 2 - 80480 DURY

3- Date, lieu et horaires de l'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs est ouvert tout au long de l'année scolaire 2016-2017.

L'accueil de loisirs est situé Rue Paul LANGEVIN, sur le même site que l'école primaire.

Les horaires d'ouverture sont de 7h30 à 8h30 ; de 12h à 13h30 ; de 15h15 à 19h les lundis, mardis, jeudis et vendredi.

Les mercredis, les horaires sont de 8h à 9h et de 12h à 18h30.

Pendant les vacances scolaires, les horaires sont de 8h à 18h30.

Fermeture de l'Accueil de loisirs pendant les vacances de Noël et les 3 dernières semaines d'Août.

4- Le nombre et l'âge des enfants

Notre structure accueil des enfants âgés de 3 à 12 ans, de toutes catégories sociales et de toutes origines.

Chez les moins de six ans, nous comptons environ une dizaine d'enfants et chez les plus de six ans environ une vingtaine.

Les enfants seront répartis en 2 groupes d'âges différents :

Les **3/6 ans** et les **6/12 ans**.

5- Le nombre d'adultes et leurs domaines de compétences

L'équipe est composée de :

1 directeur

Titulaire d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport spécialité Animation Sociale, avec Unité Capitalisable Complémentaire Directeur d'un Accueil Collectif de Mineurs

1 directeur adjoint

Titulaire du BAFA et en cours de formation BAFD

1 animatrice diplômée

2 animatrices

2 animatrices diplômée BAFA

Le personnel de cantine

Une employée de mairie sera présente le site pour effectuer la chauffe des repas livré par un prestataire. Elle fera également le ménage dans les locaux de l'accueil de loisirs, ainsi que le réfectoire.

2. Rappel du projet éducatif de l'organisateur

Les objectifs du projet éducatif de l'UFCV sont les suivants :

- Le centre de loisirs est un lieu qui favorise les relations, les échanges et la communication entre toutes les personnes dans le centre
- Le centre de loisirs construit, de manière permanente, entre les animateurs et les enfants, une relation éducative centrée sur les projets, actions et activités collectives adaptées à la réalité des enfants (leurs âges et compétences, leurs besoins).
- Le centre de loisirs est un lieu organisé sur les principes de la Convention Internationale des Droits des Enfants.
- Le centre de loisirs est une forme d'accueil qui répond à la fois aux nécessités de prise en charge des enfants et à leurs besoins en matière de découverte, de créativité, d'imagination, de dépassement.

3. Les intentions éducatives du directeur et de l'équipe

• Encourager l'enfant et l'animateur à s'affirmer par le biais d'activités créatives et ludiques valorisant le choix.

Les enfants peuvent choisir l'activité à laquelle ils veulent participer par la mise en place d'ateliers et de projets d'animation dis « à la carte ».

Cette mise en place d'atelier « à la carte » permet à l'enfant de se sentir « acteur » de ses vacances et donne à l'équipe d'animation la possibilité de diversifier son panel d'activité pour en proposer chaque jour des différentes.

La mise en place de coins permanents « ouverts » sur la journée ;

- coin lecture,
- coin jeu de construction,
- coin jeu de société...

viendront enrichir les activités de la journée.

Les enfants auront également le choix de s'y rendre ou pas, et d'aller d'un espace à un autre en toute liberté.

Un coin « calme » est aménagé pour les enfants qui ne souhaitent pas prendre part à ces activités.

• Cultiver l'intérêt chez l'enfant de vivre des moments en collectifs et favoriser l'échange avec la parentalité.

Création d'un temps collectif commun sur deux fins de journées qui propose de vivre un moment ensemble autour d'un goûter élaboré par les enfants et partagé avec les grands et les parents.

Mise en place de grands jeux par l'équipe d'animation permettant de réunir tous les enfants d'un même groupe sur un temps d'activité ou l'animateur est force de proposition.

Mise en place d'un inter-centre avec l'accueil de loisirs de Bertaucourt les Dames, favorisant l'échange avec un autre groupe d'enfants et d'animateurs autour d'une autre thématique.

- **Nourrir la curiosité naturelle de l'enfant par le biais de l'imaginaire**

Décoration de l'accueil de loisirs afin que les enfants entrent dans un univers donné. Il faut que l'enfant soit attiré par cet imaginaire et qu'il y reste tout au long de la journée, mais qu'il en sorte en quittant l'accueil le soir.

Mise en place d'un coin conte, pour les petits et les grands, où les enfants auront accès librement à un échantillon de livres divers pour tout âge. Chaque temps calme après la pause du midi pourra être un moment où les enfants qui le souhaitent se retrouvent autour d'un conte ou d'un récit raconté et/ou animé par un animateur.

Mise en place d'un atelier danse pour les enfants qui le souhaitent pendant ces temps calme.

- **Inciter l'enfant à devenir acteur de son accueil de loisirs**

Pour aider l'enfant à entrer dans l'univers de l'accueil de loisirs, un nom de centre sera choisi par les enfants, via un conseil des enfants.

Il en sera de même pour le choix de certaines activités et sorties afin qu'ils soient pleinement acteurs de leurs vacances.

4. Les activités

1- Quelles activités sont proposées ?

Des activités sportives, de créativité, ainsi que des grands jeux seront proposées aux enfants pendant les temps d'activités collectifs.

Pendant les temps d'accueil, des espaces permanents et des temps libres et calmes seront proposés aux enfants.

2- Pourquoi ces activités ? Qui les propose ? Qui les choisit ? Avec quels moyens ? Quand se déroulent-elles ?

Ces activités sont proposées afin de sensibiliser les enfants à la nature, ainsi qu'au recyclage.

Elles sont proposées par l'équipe d'animation et certaines seront proposées aux enfants. Les enfants s'y inscriront selon leurs choix et leurs envies.

Ces activités se dérouleront dans les locaux de l'accueil de loisirs ou dans les espaces extérieurs de la mairie de Poulainville.

3- Quelle est la place de l'enfant dans le choix des activités ?

Les enfants pourront s'inscrire dans des activités à la carte. Celles-ci seront mise en place le matin.

Le choix d'un grand jeu leur sera laissé dans la semaine et l'équipe d'animation impliquera les enfants dans la mise en place de ce jeu.

5. La vie quotidienne

L'activité est un puissant facteur de développement de l'individu. Elle permet à l'enfant de se construire et d'apprendre à maîtriser son entraînement. Cela rassure l'enfant et favorise à créer chez lui un sentiment de sécurité et de confiance qui l'aide à s'épanouir individuellement et à se sentir inclus dans la société.

La mise en place d'ateliers liés au développement des capacités motrices, intellectuelles, créatives et d'expression, doivent être suffisamment variés et organisés de manière à répondre aux besoins de l'enfant tout en respectant son âge.

De plus, sur chacun des différents temps d'accueil énumérés ci-dessous, les maternelles et les primaires sont séparés (dans la mesure du possible et du respect du rythme de l'enfant).

Temps d'accueil du matin :

Un accueil échelonné du matin à partir de 7h30 jusqu'à 8h20 permet aux parents d'amener leurs enfants au centre à leur rythme et suivant leur emploi du temps. Ils peuvent dans ce même temps profiter d'un échange verbal avec l'animateur responsable du pointage.

Les activités de la pause méridienne :

Après le repas, les enfants disposent d'environ 30 minutes d'activités.

Le choix que l'équipe d'animation a fait est de laisser le choix aux enfants de pratiquer l'activité qu'ils ont envie et de profiter des différents espaces permanents mis en place.

Les activités des temps d'accueil périscolaire (TAP):

Les activités des TAP sont proposées à chaque période de vacances à vacances aux enfants souhaitant y participer. Les enfants s'y inscrivent par leur propre choix, et en pleine connaissance de ce que l'activité proposée va leur apporter. Il y a séparation des maternelles et des primaires par respect de leur rythme, et les enfants ont le choix entre 1 activité sportive, 1 activité manuelle, une activité de découverte, et 1 culturelle.

Temps d'accueil du matin :

Un accueil échelonné du matin à partir de 16h15 jusqu'à 19h00 permet aux parents de venir récupérer leur enfant au centre à leur rythme et suivant leur emploi du temps. Ils peuvent dans ce même temps profiter d'un échange avec l'équipe d'animation présente.

Le repas :

Le repas est un moment convivial qui réunit les enfants et les animateurs. La salle de repas est aménagée en deux espaces :

- Un espace pour les moins de 6 ans, avec les petites tables et les petites chaises, d'un côté de la salle de restauration ;
- Un espace pour les plus de 6 ans, avec les grandes tables, de l'autre.

Les menus, élaborés par API avec une diététicienne, sont sains et équilibrés.

Le repas est aussi un moment d'éducation à la santé, au soin et à l'hygiène (on se lave les mains avant d'aller manger). Les goûts des enfants sont respectés tout en leur proposant de goûter aux différents plats.

Les enfants, les petits comme les plus grands, participent également au nettoyage et au débarrassage des tables.

Temps calme :

Les temps calmes sont une coupure dans la journée qui permet à l'enfant de se détendre pour mieux reprendre ses activités. Ces temps respectent la personnalité de chacun : calme ou activé, et donne la possibilité à l'enfant de se reposer à tout moment dans la journée.

Un temps calme après le déjeuner est nécessaire au bon fonctionnement biologique de chacun.

Le goûter :

Ce temps de pause dans l'après-midi permet aux enfants et aux animateurs de se réunir dans un climat convivial. Le goûter peut s'effectuer dans la salle d'activité, dans la cour s'il fait beau, ou en extérieur lors d'une sortie.

Le goûter est aussi un moment d'échange permettant de recueillir les souhaits et envies des enfants pour les journées à venir et également de faire le bilan de la journée vécue.

Départ des enfants :

A partir de 17h, les enfants commencent à partir. Un animateur fait la liaison entre le centre et la vie familiale. Des petits ateliers libres, et jeux sont mis en place pour faciliter le départ échelonné des enfants.

5. Le fonctionnement de l'équipe d'animation

1- Composition de l'équipe, rôles et fonctions de chacun

1 Directeur :

Il est garant du bon fonctionnement du centre.

Il est responsable de la gestion du personnel :

- Participation au recrutement des animateurs
- Vérification de l'application du projet
- Suivi des stagiaires
- Formation des animateurs

Il est également responsable de la gestion administrative :

- État des présences des enfants
- État des présences des animateurs
- Suivi des dossiers du personnel
- Élaboration du projet et du budget
- Formalités administratives diverses
- Contact avec les partenaires et prestataires de service
- Contact avec les parents

Le Directeur organise trois rencontres avant l'ouverture de l'accueil de loisirs pour travailler sur différents points : élaboration du projet pédagogique, fonctionnement du centre, législation, projets d'animations de l'équipe...

1 Directeur adjoint :

Il est en charge du suivi pédagogique des animations proposées et de la relation avec les familles en lien avec le directeur.

2 animatrices :

2 animatrice diplômée BAFA

Auprès des enfants :

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes
- Il sait accepter le refus, solliciter sans forcer
- Il est force de proposition et sait s'adapter à toute situation
- Il gère son activité de la préparation au rangement
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière
- Il informe l'équipe de direction des problèmes survenus au cours de la journée
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles relatives aux activités

Avec ses collègues :

- Il respecte ses collègues
- Il est solidaire de ses collègues
- Il sait travailler en équipe et écouter
- Il participe aux réunions de préparation
- Il sait se remettre en question
- Il respecte le travail de l'autre (prestataires de service, agents techniques...)

Auprès des parents :

- Il est ouvert aux parents et sait leur communiquer des informations concernant la journée de leurs enfants
- Il sait répondre à des demandes d'organisations
- Il sait orienter les parents vers les personnes concernées afin de répondre au mieux à leurs attentes et questions
- Il est présent aux moments de l'accueil et du départ.

Le personnel de cantine

Une employée de mairie sera présente le site pour effectuer la chauffe des repas livré par un prestataire. Elle fera également le ménage dans les locaux de l'accueil de loisirs, ainsi que le réfectoire.

2- Les réunions

Des temps de réunion et de préparation sont prévus chaque semaine :

Le lundi de 8h20 à 10h20, pour la préparation des temps d'accueil périscolaires matins et soir ainsi que des mercredis ;

Le lundi de 14h15 à 15h15, pour la préparation des temps d'accueil périscolaires (TAP).

Toutefois, l'équipe d'animation peut être amenée à changer ses temps de préparation, par exemple les 2h du matin pour la préparation des TAP ou encore à changer de lieu de préparation (exemple : autre site de l'UFCV ou autre accueil de loisirs pour la préparation d'inter-centre). Ces temps peuvent également être mis à profit pour mettre en place des temps de formation continue pour l'équipe d'animation en place ainsi que des échanges de compétences avec des intervenants extérieurs.

3- Formation des adultes (stagiaires, titulaires bafa...)

Pendant la durée de l'accueil de loisirs, le directeur sera amené à former et à accompagner ses équipes dans le cadre de leurs différents projets d'animation.

Il sera demandé à la stagiaire BAFA la mise en place d'un grand jeu et d'activités manuelles avec un groupe de 3-6 ans et une activité au choix avec les 6-12 ans.

4- Règlement intérieur

- **La responsabilité :**

L'équipe d'animation assure la sécurité affective, physique et morale de l'enfant.

- **La ponctualité :**

L'animateur, comme le directeur, se doivent d'être à l'heure et arriver au moins 10 minutes avant de commencer leur journée.

On ne doit pas arriver à 8h00 si on commence à 8h00, en même temps que les enfants, mais avant eux, afin de les accueillir dans les meilleures conditions possibles.

- **S'informer, informer, guider :**

L'équipe d'animation s'attachera à échanger au maximum et à prendre connaissance du projet pédagogique afin de pouvoir répondre aux éventuelles questions des parents ou du personnel environnant concernant :

- Les activités mises en place,
- Les déplacements,
- Les sorties,
- L'aménagement des locaux,
- Le système de pointage
- Tout autre sujet concernant le bon déroulement de l'accueil de loisirs.

- **Portable, cigarette, alcool :**

L'utilisation du portable est proscrite dans tous les moments d'activités avec les enfants et les moments de repas.

Cependant elle n'est pas interdite dans la mesure où l'équipe de direction doit pouvoir joindre l'équipe d'animation à tout moment.

Il est interdit de fumer devant les enfants.

Un coin fumeur est mis à votre disposition.

La consommation d'alcool est strictement interdite.

6. L'aménagement de l'espace

1- Espaces intérieurs / extérieurs

Les espaces intérieurs :

Salle de l'accueil de loisirs comprenant :

- un grand espace pour les activités,
- le bureau de la direction - la salle animateur - l'infirmier
- une espace dédié aux temps calmes
- un dortoir
- les toilettes pour les primaires
- les toilettes pour les maternelles
- 1 toilette pour les animateurs
- la salle de restauration
- un local goûter

Les espaces extérieurs :

- La cour de l'école primaire et maternelle
- Le terrain de tennis clôturé
- Un préau couvert

Un espace pour les moins de 8 ans avec une structure solide.

2- Adaptation des locaux aux publics accueillis

Les locaux, de par leur accessibilités ainsi que le mobilier, est adaptés aux enfants handicapés, ainsi qu'aux maternelles avec des toilettes adaptés, ainsi que des points d'hygiène et le mobilier (petites chaises, petites tables...).

8. La communication avec les partenaires

L'UFCV :

L'UFCV, est l'organisateur de l'accueil de loisirs et à la fonction d'employeur.

Par conséquent, il reste le partenaire privilégié de par l'organisation logistique, l'assurance des activités menées par le biais du Directeur et de l'équipe d'animation.

Les parents :

Les aspects administratifs (inscriptions, autorisations diverses, diffusions d'informations...) ne saurait constituer le seul lien avec les familles.

Favoriser l'échange avec la parentalité c'est aussi proposer d'autres modes de communications comme leur faire partager un moment de création avec leurs enfants. Par exemple, prendre le goûter avec leur enfant.

Ces occasions tendent à inciter les parents à devenir partie prenante de l'accueil de loisirs et acteurs de ce temps éducatif.

La commune de Poulainville :

L'UFCV est organisateur de l'accueil de loisirs sur demande de la commune de Poulainville.

La commune nous met à disposition les locaux.

Mon interlocutrice privilégiée à la Mairie est la secrétaire, Madame Madeleine CARIDROIT.

L'adjointe au Maire, Madame Domont reste mon interlocutrice première en cas d'accord réglementaire.

Prestataires :

Le service de restauration API est notre prestataire de livraison de repas froid pour les repas du midi.